

La présente entente ne constitue pas un contrat. Elle identifie des engagements et/ou des actions pour la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs du plan directeur de l'eau. Les parties conviennent que leurs engagements contenus dans la présente constituent des obligations morales seulement, et qu'ils ne revêtent aucun caractère obligatoire dont l'exécution pourrait être recherchée en s'adressant aux tribunaux.

Titre du projet : Mise en œuvre des actions agroenvironnementales

Organisme responsable : Ferme Deaunier

Résumé du projet : La Ferme Deaunier a été une des fermes participantes au *Projet collectif en sous-bassin agricole – le Bras Amont 2007-2010* visant à valoriser l'effort agroenvironnemental des producteurs et des productrices situés en amont de la rivière Le Bras. Par l'entremise de ce projet, la Ferme Deaunier a reçu son *Cahier du producteur* contenant une liste de recommandations personnalisées visant l'amélioration de la qualité de l'eau et la cohabitation harmonieuse. Depuis 2008, la Ferme Deaunier a entrepris la réalisation de chacune des actions proposées dans le cahier, à savoir: la stabilisation des sorties de drains, l'aménagement de plusieurs voies d'eau enrochées, ainsi que la plantation d'arbres. Ces travaux permettent de corriger différents problèmes d'érosion, de ruissellement et de drainage, tout en améliorant la qualité de l'eau et en limitant l'apport de sédiments dans la rivière Le Bras. Par ces réalisations, la Ferme Deaunier démontre sa volonté de participer activement à la réhabilitation et à la protection de la rivière Le Bras tout en protégeant et en améliorant l'habitat du poisson.

Conformité au plan directeur de l'eau :

Enjeu A. Amélioration de la qualité de l'eau afin de réduire les risques pour la santé de la population et des écosystèmes

A.2. Réduire les sources de pollution diffuse

A.2.1. Réduire l'érosion des sols cultivés

A.2.2. Réduire l'érosion des berges

Enjeu C. Pérennité de la biodiversité associée à l'eau

C.2. Protéger et améliorer l'habitat du poisson

C.2.1. Favoriser la conservation et la restauration d'espaces boisés et de bandes riveraines en bordures des plans d'eau

Résultats visés :

- Mise en place des mesures correctrices dans les pratiques culturales
- Amélioration de la qualité de l'eau et de l'habitat du poisson
- Valorisation des efforts agroenvironnementaux des producteurs agricoles

Type d'action :

Travaux Contrôle Analyse

Acquisition Règlement Étude

Information Formation Éducation

Maître d'œuvre : Ferme Deaunier

Partenaires :

- Fertior
- Comité de mise en valeur de la rivière Le Bras
- MAPAQ- direction régionale de la Chaudière-Appalaches
- Conseil de bassin de la rivière Etchemin

Sources de financement :

- Prime-Vert (MAPAQ)

Année de réalisation :

2007-2010

Localisation de l'activité :

Sur la Ferme Deaunier, aux abords de la rivière Le Bras dans la municipalité de Saint-Isidore

Programme de suivi :

Entretien des aménagements hydro-agricoles

Indicateurs de résultats :

Nombres, étendues et conservation des aménagements hydro-agricoles linéaires et ponctuels

Signatures :

M. Pierre-Luc Nadeau
Co-proprétaire Ferme Deaunier

M. François Duchesneau
Président CBE

Saint-Isidore, le 22 novembre 2010

Lieu et date